

<http://www.cpalb.fr/formation-niveau-3-theorie>



Date de mise en ligne : samedi 16 décembre 2017

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

PROFIL GENERAL DU PLONGEUR NIVEAU 3

Le plongeur Niveau 3 (N3) est capable de réaliser des plongées d'exploration en autonomie :

- Jusqu'à 40 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), pour des plongeurs ayant, au minimum, les mêmes compétences, sans présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site.
- Jusqu'à 60 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), pour des plongeurs ayant, au minimum, les mêmes compétences, et en présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée.
Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).
Ce plongeur :
 - Est autonome pour s'équiper, s'immerger, s'équilibrer, évoluer et s'orienter.
 - Sait prévenir pour lui-même les incidents de plongée.
 - Sait recevoir ou fournir de l'aide à un équipier en cas de difficulté.
 - Sait appliquer individuellement et collectivement les consignes données par le Directeur de Plongée (DP).
 - Sait choisir un site de plongée.

Les prérogatives du plongeur de Niveau 3 sont définies par le Code du Sport (annexe III-14b).

Sa formation générale et notamment sa qualification RIFAP, l'expérience qui y est liée, font de ce diplôme le degré ultime de la formation technique du plongeur.

Il est de plus à même d'évoluer et d'intervenir au sein d'une palanquée constituée de plongeurs de niveaux hétérogènes et non conduite par un Guide de Palanquée.

En outre, la carte CMAS 3* de la FFESSM qui lui est délivrée au regard de son diplôme offre des prérogatives plus importantes hors des frontières françaises, en fonction des législations et réglementations locales. (Attention toutefois lorsqu'il s'agit d'accompagner des groupes organisés français qui conditionnent l'éventualité de l'application du Code du Sport, y compris à l'étranger ; le Niveau 3 français ne saurait alors être reconnu au titre de Guide de Palanquée).

Cette certification est le niveau de plongeur minimum requis pour accéder au brevet de Guide de Palanquée.